



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 7
Mercredi 19 février 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Fermeture de l'administration communale

En raison d'une formation de son personnel, l'administration communale sera fermée le jeudi 20 février 2020. En lieu et place, le secrétariat sera ouvert le lundi après-midi 17 février 2020 de 14h à 16h30 ou le vendredi matin 21 février 2020 de 8h30 à 11h.

Belprahon, le 12 février 2020

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019 a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encounter durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 6 février 2020.

Belprahon, le 19 février 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Règlement d'organisation de la commune mixte de Corcelles

Selon l'article 56 de la loi sur les communes, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a, par décision du 29 janvier 2020, approuvé le règlement d'organisation adopté le 11 décembre 2019 par l'Assemblée communale de Corcelles en vertu de l'article 56 LCo.

Le règlement d'organisation de la commune mixte de Corcelles entre en vigueur immédiatement. Il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Corcelles, le 19 février 2020

Conseil communal

Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune mixte de Corcelles

Le règlement concernant les élections et les votations aux urnes, adopté par l'Assemblée communale de la commune mixte de Corcelles en date du 11 décembre 2019, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, sous réserve de l'approbation par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne.

Cependant, le Conseil communal a souhaité retirer le règlement susmentionné pour approbation à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne en raison d'une erreur de numérotation des articles.

De ce fait, le règlement corrigé sera mis à l'ordre du jour de l'Assemblée communale du mercredi 10 juin 2020.

Corcelles, le 19 février 2020

Conseil communal



Crémises

Avis de construction

Requérante: Home les Aliziers SA, Rue des Aliziers 206, 2746 Crémises.

Auteur du projet: In Situ Ingénieurs civils Sàrl, Rue de l'Hôtel-de-Ville 29, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelle N° 893, au lieu-dit: «Les Brues Dedos», commune de Crémises.

Projet: viabilisation d'une zone d'habitation comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux résiduaires et des eaux pluviales, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public (pose de 5 candélabres) et des conduites des services.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA.

Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2020.

La préfète: S. Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Société de tir au pistolet Crémises, p. adr. M. Daniel Gigandet, Clos du Velie, 2747 Corcelles BE.

Emplacement: parcelles N°s 178 et 670.01, au lieu-dit: «Les Ravières», commune de Crémises.

Projet: pose de 4 récupérateurs de balles derrière les cibles existantes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Grandval

Assemblée extraordinaire de la municipalité de Grandval, jeudi 19 mars 2020, salle communale à 19h30

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation de la municipalité de Grandval

Le règlement d'organisation est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 25 mars au 23 avril 2020. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 12 février 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Informations communales

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du mardi 3 mars au vendredi 6 mars 2020. Réouverture normale dès le 9 mars 2020.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Passeport-vacances 2020

La commune subventionnera, comme chaque année le passeport-vacances à raison de Fr. 10.-/enfant du village qui participera à ces activités.

Permis de construire

Un permis de construire a été octroyé par le conseil communal à Boillat Décolletage SA pour la création d'une place de dépôt temporaire pour le stockage et le parage d'une surface d'environ 1150 m², au lieu-dit Benevis à Loveresse, parcelle N° 637.

Contrôle des installations de combustion – nouveau contrôleur officiel

Suite à la démission du contrôleur des brûleurs, le conseil communal a nommé son remplaçant en la personne de M. Yvan Horner de Tramelan. A partir du 1^{er} novembre 2019, date de son entrée en fonction, la facturation des frais pour ces contrôles se fera directement par M. Horner et non plus par la commune.

Récolte du papier

3.38 tonnes de papier ont été récoltées lors des six ramassages effectués durant l'année 2019, ce qui a permis à la commune de bénéficier d'une ristourne de Fr. 405.60 versée par Celtor.

Loveresse, le 13 février 2020

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Rérat Olivier, chemin des Fauvettes 5, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 2620, Chantemerle 49.

Projet : remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone : PQ « Prés Zuber ».

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Luthi Gérard et Christiane, chemin Fin-Lépine 2a, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 2916, chemin Fin-Lépine 2a.

Projet : ouverture de fenêtres et agrandissement d'une fenêtre en porte, en façade Nord.

Zone : H3.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Ballif Cyril, Champ-Faudin 44, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier.

Emplacement : parcelle N° 1652, Champ-Faudin 44.

Projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aureau split.

Zone : H2.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Bassi Claude Alain, Champ-Iselet 4, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1814, Champ-Iselet 4.

Projet : remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aureau split.

Zone : H2.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 20 mars 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 février 2020

Services Techniques-Urbanisme

Règlement sur le transfert des tâches

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations, adopté par le Conseil de Ville en date du 9 décembre 2019 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des guichets.

Moutier, le 12 février 2020

Conseil municipal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Schulthess Marianne et Vincent, Rue du Dr. Tièche 17, 2732 Reconvilier

Propriétaire : Schulthess Marianne et Vincent, Rue du Dr. Tièche 17, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Schulthess Marianne et Vincent, Rue du Dr. Tièche 17, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 131, Rue du Dr. Tièche 17

Projet : Pose d'une pergola non couverte avec fermeture par des stores sur terrasse existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 20 mars 2020 inclusivement**. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues

au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 19 février 2020

Le secrétariat municipal

Ordonnance tarifaire concernant l'assainissement

Conformément à l'article 28, alinéa 2, lettre b, du Règlement d'assainissement du 9 décembre 2013, le Conseil municipal a édicté l'Ordonnance tarifaire concernant l'assainissement. L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} juin 2019 et peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 19 juin 2020

Le Conseil municipal



Roches

Passeport vacances

Comme chaque année, la commune subventionnera le passeport vacances à raison de Fr. 10.- par enfant de la localité participant aux activités proposées.

Roches, le 13 février 2020

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérant : Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, M. Giovanni Noto, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Auteur du projet : atelier d'architecture m sàrl, Rue Centrale 11, 2503 Bienne.

Projet : démolition de l'ensemble du bâtiment avec remise en état du sol, revêtement perméable identique à l'existant au pied du mur d'enceinte (chaillie calcaire), sur parcelle N° 750, au lieu-dit « L'Abbaye 2F, 2713 Bellelay ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : ZBP8.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mars 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 19 février 2020

Secrétariat municipal

Informations communales

Sortie des retraités

La traditionnelle sortie des retraités aura lieu le vendredi 28 août 2020. Les invitations seront envoyées aux personnes concernées en temps voulu.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2019

Conformément à l'article 62 du Règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours (7 au 26 janvier 2020). Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 10 février 2020.

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations adopté par l'assemblée municipale du 9 décembre 2019 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Règlement sur les émoluments

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le règlement sur les émoluments adopté par l'assemblée municipale du 9 décembre 2019 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Il peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Passeport-vacances

Comme chaque année, la commune subventionnera le passeport vacances à raison de Fr. 10.-/enfant de la commune qui participera aux activités.

Le Fuet, le 19 février 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} Christine Stähelin et M. Markus Thalmann, Herbstgasse 3, 4056 Basel.

Auteur du projet : Stähelin et Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Emplacement : parcelle N° 705, au lieu-dit : «Les Voitines 1», Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet : installation d'un poêle à bois avec une nouvelle cheminée, remplacement et réaménagement de l'îlot central de la cuisine, réaménagement de la salle de bains, remplacement de quatre fenêtres et d'une porte d'entrée en façade Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 février 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Schelten

Neu ab 2020 Sozialdienst (SSCO) – Filiale – Grandval

Seit dem 1. Januar 2020 arbeiten wir mit dem Sozialdienst des Zentrums-Orval (SSCO), Grand-Rue 47 (1. Stock), 2735 Malleray, 032 491 61 01, secretariat@scco.valbirse.ch zusammen.

Ab Mittwoch, dem 12. Februar 2020, wird in Grandval, Grand-Rue 29, eine Filiale im 1. Stock des Gemeinschaftsgebäudes eröffnet.

Dieses Büro wird jeden Mittwoch von 10 bis 14 Uhr und 14 bis 17 Uhr (032 491 61 20) geöffnet.

Schließung im Sommer für 6 Wochen und 2 Wochen während der Weihnachtsferien.

Schelten, den 12.02.2020



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : M. Cyril Beutler, Grand-Rue 4, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Valbirse.

Emplacement : parcelle N° 229, au lieu-dit : «Clos Beau-san 6».

Projet : transformation et agrandissement d'un appartement sur deux étages, isolation, démolition et reconstruction d'un nouveau couvert.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : village ancien, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 12 février 2020

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant : SESTER, p. adr. M. René Rimaz, Rue Neuve 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet : GVH Tramelan SA, Ingénieurs civils, Rue de la Paix 30, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1061, 2110 et 2112, au lieu-dit : «Chemin de la Rochette», commune de Tavannes.

Projet : assainissement du chemin d'accès par la pose d'un coffre de route d'une épaisseur de 30 centimètres avec pose de grilles-gazon, remplacement des conduites d'eau et d'électricité entre les réservoirs inférieurs et supérieurs, assainissement des places en grave existantes devant les réservoirs (rechargement local en matériaux pour nivellement), aménagement d'une place provisoire pour manoeuvre de véhicules (env. 24 mois) et plantation de 3 arbres de compensation.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : IVS régional BE 2074.2, PPS d'importance nationale N° 12968 «Malvaux» et zone de protection du paysage N° 16 «Pâturage de la Rochette».

Dérogations : art. 25 LCFo, 24 LAT et 81 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 février 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Tavapan Immobilien AG, Güterstrasse 2, 3076 Worb.

Emplacement : parcelle N° 867, au lieu-dit : «Rue de la Dout 8», commune de Tavannes.

Projet : assainissement et abaissement de la cheminée existante à une hauteur de 18 m.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A5.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Véronique Baerfuss et Stéphane Kaiser, La Franay 15, 2735 Malleray.

Auteur du projet : KWSA SA – Architecte HES-SIA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Adresse du projet : BF 1522, La Franay 15, 2735 Malleray, Commune de Valbirse.

Description du projet : suppression du chauffage à mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur en toiture, adossée à la superstructure de la cage d'ascenseur (non-visible). Mise en place de panneaux photovoltaïques posés à plat sur la toiture existante.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 12 février au 11 mars 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Monsieur Willy Minder, La Franay 24, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Paerli SA, Grand-Rue 47a, 2735 Malleray.

Adresse du projet : BF 1452, La Franay 24, 2735 Malleray, Commune de Valbirse.

www.lasemaine.ch

Description du projet : remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieure à l'Ouest de la maison.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 12 février au 11 mars 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 4 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 244, 246, 247, 248, 249, 250, 254, 255, 256, 257, 1027, 1053, 1055 et 1188, au lieu-dit: «Les Côtes», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : viabilisation d'une zone d'habitation comprenant des routes de desserte avec deux places de rebroussement, aménagement de cheminements piétons, des collecteurs d'évacuation des eaux mélangées et des eaux claires, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public et les conduites des services.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier «Les Côtes».

Zone de protection : périmètre de protection du monument historique.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 mars 2020 inclusivement auprès de l'administration

communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 février 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Monsieur Jean-Marc Blatter, Grand-Rue 5, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Architecte HES, Rue Aimé Charpillot.

Adresse du projet : BF 1085, Grand-Rue 5, 2735 Malleray, commune de Valbirse.

Description du projet : construction d'un studio en annexe côté ouest de la maison existante. Construction d'une terrasse couverte en façade Sud. Mise en place de bitume, pavés et béton dans la cour.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : HA.

Objets protégés : bâtiment digne de conservation.

Dérogations : demande de dérogation à l'art. 20 du règlement communal de l'affectation du sol et de construction (RAC) de Malleray.

Dépôt public : du 19 février au 18 mars 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art 30 & 31 LC) faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 11 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Publicité – annonces commerçants

Pour faire suite à plusieurs remarques reçues à l'administration, les autorités communales signalent qu'elle ne cautionnent pas le démarchage téléphonique effectué par une entreprise inconnue qui se fait passer pour la Commune aux fins de vendre des annonces publicitaires.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de prendre garde à ces appels téléphoniques.

Bévillard, le 13 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Passeport vacances

Comme chaque année, les autorités communales ont accepté de participer au passeport vacances en payant Fr. 10.– par enfant de la localité participant à une activité du Pasvac.

Bévillard, le 13 février 2020

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Arrondissement du cimetière de Bévillard

Les ayants droit au vote sont invités à l'assemblée du syndicat le 19 mars 2020 à 14 h à l'administration communale, rue Aimé-Charpillot 2, 2735 Bévillard.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal
2. Approbation des comptes 2019
3. Approbation de la dissolution de l'Arrondissement du cimetière de Bévillard (art. 70 du RO)
4. Approbation du transfert de la propriété des parcelles 250, 452 et 978 (Bévillard) à la commune mixte de Valbirse
5. Divers

Bévillard, le 10 février 2020

Au nom du conseil d'administration

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	24	23	10.06.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi
9	8	26.02.2020	mercredi	25	24	17.06.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
10	9	04.03.2020	mercredi	26	25	24.06.2020	mercredi	42	38	14.10.2020	mercredi
11	10	11.03.2020	mercredi	27	26	01.07.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi
12	11	18.03.2020	mercredi	28	27	08.07.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi
13	12	25.03.2020	mercredi	29	28	15.07.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi
14	13	01.04.2020	mercredi	30		22.07.2020	SUPPRIME	46	42	11.11.2020	mercredi
15	14	08.04.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	47	43	18.11.2020	mercredi
16	15	16.04.2020	JEUDI	32		05.08.2020	SUPPRIME	48	44	25.11.2020	mercredi
17	16	22.04.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
18	17	29.04.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
19	18	06.05.2020	mercredi	35	31	26.08.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
22	21	27.05.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi				
23	22	04.06.2020	JEUDI	39	35	23.09.2020	mercredi				